

Don du citoyen Sainpy, tanneur et juge de paix de la commune de Saint-Avold, de la finance de sa maîtrise, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don du citoyen Sainpy, tanneur et juge de paix de la commune de Saint-Avold, de la finance de sa maîtrise, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 250;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30571\\_t1\\_0250\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30571_t1_0250_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

## 65

Le citoyen Sainpy, tanneur et juge de paix de la commune de Saint-Avoid, fait don de la finance de sa maîtrise.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Saint-Avoid, 12 vent. II*] (2).

« Je soussigné François Sainpy, tanneur et juge de paix de la commune de Saint-Avoid, y demeurant, déclare par ces présentes, d'en faire un don patriotique de ce qui peut me revenir au sujet des brevets de maîtrise. »

SAINPY.

## 66

Mosnier, de Soissons, département de l'Aisne, fait don de deux médailles portant l'effigie du tyran, et d'une plaque en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Soissons, 11 frim. II. A la Conv.*] (4)

« Citoyens,

Je dépose entre vos mains des anciennes marques de royauté et de féodalité, ayant été promu au grade de major général des Compagnies de l'Arc du royaume, j'ai vu avec un vrai plaisir la suppression de toutes ces compagnies et autres d'ordonnances établies dans les villes, bourgs et villages, lesquelles à ma connaissance ont excité des divisions et querelles intestines et des procès ruineux. Vous avez tout terminé par la sagesse du décret rendu à ce sujet, je vous en félicite en mon particulier. Continuez vos glorieux travaux, ils intéressent la République à laquelle je suis véritablement attaché et je jure de nouveau entre vos mains d'y rester fidèle, de vivre libre ou mourir.

Recevez mon offrande pour être réunie à celles pour les défenseurs de la Patrie, une croix d'or et argent, une médaille d'argent, mon brevet d'attaché du ci-devant gouverneur de notre province et autres pièces relatives à ma mission, il y a déjà longtemps que j'ai renoncé à toutes ces marques d'honneur qui n'étoient que l'effet de l'orgueil des grands qui aimoient à être encensés, j'y renonce encor de nouveau dans votre sein, aimant beaucoup mieux être bon républicain; si j'eusse reçu des appointements à cette place, j'en ferois le sacrifice bien volontiers. »

MOSNIER l'aîné (*peintre et doreur*).

## 67

Les administrateurs du district de Douai annoncent que la liberté et la raison ont remplacé dans le cœur des habitants de ce district

(1) P.V., XXXIII, 155. B<sup>in</sup>, 25 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 293, pl. 969, p. 19.

(3) P.V., XXXIII, 155 et 187.

(4) C 293, pl. 969, p. 12.

la superstition qui les tenoit asservis depuis tant de siècles; ils ont envoyé au creuset national l'argenterie de toutes leurs églises (1).

[*Douai, 6 pluv. II*] (2).

« Législateurs,

Le feu du patriotisme a fondu les glaces du Nord. La liberté a remplacé dans le cœur des habitants du district de Douai, la superstition qui les tenoit asservis depuis tant de siècles.

Leur premier sacrifice à cette divinité bien-faisante, ce sont les hochets qui servoient de sceptre à sa rivale.

Ils consistent en 3 marcs et demi en or, 1609 marcs en argent, 764 marcs en galons, outre 10 528 livres en numéraire trouvées chez les émigrés et une quantité considérable d'argenterie envoyée précédemment à la Monnaie.

Nous ne parlons pas d'une quantité considérable de cuivre doré et argenté, d'ornements, tissus en or et argent et de plusieurs bijoux.

Nous vous les envoyons, que le creuset national les purifie et les rende dignes de servir à assurer le triomphe de la déesse tutélaire des Français. »

DUMONTIER (*présid.*), DENIER (*v.-présid.*), F.-L. AUBRY (*agent nat.*), L. NACE (ou RACE), DESCAMPS, M. BLANPAIN, CLOTEAU l'aîné, SAUVE (*secrét. par intérim*).

## 68

Le comité de surveillance d'Arras fait parvenir à la Convention le hochet vulgairement appelé Sainte-Chandelle d'Arras (3) qui brûlait toute seule sans jamais s'éteindre (*On rit*) (4), dont les citoyens de ce département n'ont plus de besoin depuis qu'ils sont éclairés par le flambeau de la vérité, de la justice et de la raison (*Applaudi*). Il y joint un don beaucoup plus précieux consistant en 86 marcs d'argenterie, vaisselles d'émigré, et 7894 liv. en assignats trouvés cachés dans la cave d'un aristocrate (5).

[*Arras, 15 vent. II. A la Conv.*] (6)

Nous venons de déterrer 36 marcs, 2 onces, 6 gros d'argenterie dans laquelle se trouvoit l'embrion de la fameuse chandelle que le fanatisme, la stupidité et la plume de Laurens ont rendu trop célèbre, nous vous la faisons passer. Nous recherchons madame sa mère, nous espérons qu'elle ne nous échappera pas plus que les aristocrates et les intrigants Ce n'est pas que nous redoutions sa fécondité. Nos concitoyens des campagnes sont trop à la hauteur pour croire, comme leurs grand-mères, qu'un cierge déposé entre les mains des ciriers brûle

(1) P.V., XXXIII, 155-156. B<sup>in</sup>, 25 vent. (2<sup>e</sup> suppl.); J. Sablier, n° 1188.

(2) C 293, pl. 969, p. 18.

(3) P.V., XXXIII, 156 et 188. B<sup>in</sup>, 25 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) M.U., XXXVII, 313; *Ann. patr.*, p. 1932; *Rép.* n° 80; *C. univ.*, 20 vent.; *Débats*, n° 536, p. 256.

(5) J. Sablier, n° 1188.

(6) C 294, pl. 981, p. 10.